



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°24
Réunion du 19 février 2026

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mmes GERALDO (CD) – BANDOUI (CD)
MM. FERGAN – LE LOUET (CD) – MEUNIER (CD) – BORDET (CD)

Assistent : Mlle LE MOEL (ALTERNANTE)
MM. FOFANA - NJIMAFO (ALTERNANT)

Excusées : Mme LOMON

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE
DU CLUB**

Recherche

**GUIDE
DU CLUB**

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



<u>N°dossier</u>	<u>Date mail</u>	<u>N° club</u>	<u>Club</u>	<u>Demande</u>	<u>Retour de la CCCD</u>
SEMAINE du 13/02/2026 au 19/02/2026					
Dossier N°354	13/02/2026	546883	GARCHES VAUCRESSON	Forfait avisé hors délais U14 D5 Poule Consolante C du 14/02/2026 – n°55465147 ACBB 5 / GARCHES VAUCRESSON FC 1	ACBB 5 : 3 points (5 buts) GARCHES VAUCRESSON FC 1 : -1 Point (0 but) 1er Forfait non avisé de l'équipe GARCHES VAUCRESSON FC 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°355	16/02/2026		3CD	Réception FMI, nous informant que la rencontre n'a pas eu lieu pour absence de 2ème dirigeant pour le club de l'ACBB. U14 D4 du 14/02/2026 - n°53499862 ASNIERES FC 2 / ACBB 4	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°356	16/02/2026		3CD	Réception FMI, nous informant du match non joué suite à un problème de planning sur l'installation Dominique Rocheteau pour la rencontre ci-dessous : ANCIENS D3 du 15/02/2026 - n°53445204 PORTUGAIS EN France 1/ FC MEUDON 1	La 3CD transmet le dossier à la commission des statuts et règlements pour suite éventuelle à donner.
Dossier N°357	16/02/2026		3CD	Réception FMI, forfait non avisé d'ASNIERES FUTSAL 92 FUTSAL U15 du 15/02/2026 - n°55056423 GENNEVILLIERS SOCCER 1 / ASNIERES FUTSAL 92 1	ASNIERES FUTSAL 92 1 : -1 Point (0 but) GENNEVILLIETS SOCCER 1 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe ASNIERES FUTSAL 92 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2) + frais arbitrage à la charge d'ASNIERES FUTSAL 92
Dossier N°358	16/02/2026		3CD	Réception FMI, forfait non avisé d'e NANTERRE ES U15F à 8 du 14/02/2026 - n°55437990 PLESSIS ROBINSON FC 1 / NANTERRE ES 1	NANTERRE ES 1 : -1 Point (0 but) PLESSIS ROBINSON FC 1 : 3 points (5 buts) 1er Forfait non avisé de l'équipe NANTERRE ES 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°359	16/02/2026		3CD	Réception FMI, nous informant du match non joué suite à doublon de match avec la Ligue pour la rencontre ci-dessous : SENIORS F U18F à 8 du 14/02/2026 - n°55005458 NANTERRE ASJC 1 / NANTERRE ES 1	La 3CD reporte la rencontre la rencontre à une date ultérieure

Dossier N°360	16/02/2026		3CD	Forfait non avisé de CSM CLAMART FOOT 2 : Crit U13 Poule I du 14/01/2026 - n°54958087 VILLE D'AVRAY US 1 / CSM CLAMART FOOT 2	2ème Forfait non avisé de l'équipe U13 Poule I de CSM CLAMART FOOT 2 Amende 70€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°361	16/02/2026		3CD	Forfait non avisé de CHATILLONNAIS SCM 1 : Crit U13 LABEL Poule A du 14/01/2026 - n°54833440 STADE FRANCAIS 1 / CHATILLONNAIS SCM 1	1er Forfait non avisé de l'équipe U13 Label Poule A de CHATILLONNAIS SCM 1 Amende 30€ (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°362	18/02/2026	564503	VLG FOOT 92	Nous informe d'un doublon de match le 22/02/2026 SENIORS D5 du 22/02/2026 - n°54551021 MEUDON AS 2 / VLG FOOT 92 1 SENIORS D5 du 22/02/2026 - n°54551094 JSC NANTERRE 2 / VLG FOOT 92 1	La 3CD décide de reporter la rencontre ci-dessous au DIMANCHE 26 AVRIL SENIORS D5 du 22/02/2026 - n°54551094 JSC NANTERRE 2 / VLG FOOT 92 1

II. FDM/FMI MANQUANTES

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse	Date de match
U15 D2	Poule Unique	53495879	1	Levallois Sc	2	Racing CFF	11/02/2026
Seniors F/U18F à 8	Poule Unique	55060756	1	Montrouge Fc 92	1	Garches Vaucr	14/02/2026
U14 D5	Poule Consolante D	55465204	22	Malakoff Usm	23	Meudon A.S.	14/02/2026
U14 D1	Poule Unique	53499591	22	Boulogne Bil. Ac	21	St Cloud Fc	14/02/2026
U14 D5	Poule Consolante E	55465248	21	Fc BLR	23	Sevres F.C. 92	14/02/2026
U14 D5	Poule Consolante A	55465057	24	Rueil Malmaison	24	Asnieres Fc	14/02/2026
Seniors D5	Poule A	54552986	1	Sceaux Fc	1	Ef Jean Mendez	15/02/2026
U16 D5	Poule Accession	55463944	23	Suresnes J.S.	21	Chatillonnais	15/02/2026
Futsal U15	Poule Unique	55056420	1	Jabc	1	Puteaux Futsal	15/02/2026

• DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse	Date de match
U14 D5	Poule Consolante B	55465095	22	Levallois Sc	23	Asnieres Fc	07/02/2026
U14 D5	Poule Consolante E	55465241	24	Issy Fc	21	Fc Bourg La Reine	07/02/2026
U15f À 8	Poule Consolante	55437999	2	Suresnes J.S.	1	Csm Clamart Foot	07/02/2026

• CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Compétition	Poule	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse	Date de match
U14 D5	Poule Consolante B	55465089	23	Asnieres Fc	21	Cheminots Ouest L As	31/01/2026
U15f À 8	Poule Consolante	55438004	1	Csm Clamart Foot	1	Ville D'Avray Us	31/01/2026

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 -F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

III. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse	Date de match
Critérium U12	Poule H	54959737	22	Sevres F.C. 92	21	Vanves Stade	14/02/2026
Critérium U12	Poule C	54959409	23	Suresnes J.S.	26	Rueil Malmaison	14/02/2026
Critérium U12	Poule D	54959493	24	Suresnes J.S.	27	Rueil Malmaison	14/02/2026
Crit U11 F	Poule A	54939737	1	Paris So Coeur	2	Rueil Malmaison	14/02/2026
Crit U13 F	Poule A	54939466	1	Bagneux Com	2	Paris So Coeur	14/02/2026
Critérium U12 E	Poule B	54833136	21	Chaville Fc	21	Fontenay Aux Roses	14/02/2026
Critérium U13 L	Poule A	54833442	1	Clichy S/Seine U.S.	2	Racing CFF	14/02/2026
Crit U13 F	Poule A	54939467	1	Fc Bourg La Reine	1	Montrouge Fc 92	14/02/2026
Critérium U12 E	Poule B	54833133	22	Montrouge Fc 92	21	Sceaux Fc	14/02/2026

• CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Compétition	Poule	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse	Date de match
Crit U12 E	Poule C	54833206	23	Rueil Malmaison Fc	21	Chatillonnais Scm	31/01/2026
Crit U11 F	Poule A	54939734	2	Rueil Malmaison Fc	1	Antony Foot Evolutio	31/01/2026
Critérium U11	Poule K	54984629	3	Racing Club France	3	Suresnes J.S.	31/01/2026
Crit U13 F	Poule C	54939575	1	Csm Clamart Foot	1	Sevres F.C. 92	31/01/2026
Critérium U11	Poule C	54984172	3	Csm Clamart Foot	3	Boulogne Bil. Ac	31/01/2026
Critérium U12	Poule D	54959490	23	Levallois Sc	24	Suresnes J.S.	31/01/2026

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

IV. FICHES PLATEAUX

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau	Date	Club
<u>Plateau U8</u>	07/02/2026	Malakoff U.s. Municipal

• DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau	Date	Club
<u>Plateau U6f/U9f</u>	08/02/2026	C. S. M. Clamart

V. FICHES LICENCES

DEUXIEME DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau	Date	Club
<u>U8 Fiches Licences</u>	07/02/2026	Football Club Bourg La Reine
<u>U8 Fiches Licences</u>	07/02/2026	Malakoff U.s. Municipal
<u>U8 Fiches Licences</u>	07/02/2026	Colombienne Foot E.s.
<u>U8 Fiches Licences</u>	07/02/2026	Rueil Malmaison F.c.
<u>U6f/U9f Fiches Licences</u>	08/02/2026	C. S. M. Clamart Football
<u>Futsal U8/U9 Fiches Licences</u>	08/02/2026	Academy De Football Paris Clichy

Sous/Commission F.M.I.

Procès-Verbal n° 16
Réunion du 19 février 2026

Animateur : M. G. DELORME

Présents : MM. M. SOUKUP – A. VIAUD – D. TCHENQUELA – L. BROUDIC

I. Les règles F.M.I.

=====

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

Les réponses aux demandes d'explications doivent parvenir au District avant le mardi 12h (date précisée sur le PV).

RAPPELS IMPORTANTS

- 1) Les préparations de compositions d'équipes doivent se faire uniquement sur le site :
« FMI.FFF.FR - page feuille de match - compo »
- 2) Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » alors le signe « **DR** » s'inscrit sur la ligne du dirigeant.
- 3) **RAPPEL IMPORTANT**

Il est « obligatoire d'avoir au moins un dirigeant licencié présent sur le banc de touche et un dirigeant licencié faisant la touche. A la signature de la feuille de match, si aucun nom ne figure

dans la case « dirigeant » vous devez préciser dans la rubrique « observations d'après match » le nom du dirigeant présent sur la rencontre.

ATTENTION : Vous devez, sur la version « 5.0.13 » de la FMI, cocher la case « dirigeant responsable » lors de la signature d'après match.

Si ce n'est pas le cas, en catégories jeunes, la feuille de match est automatiquement renseignée par le nom du capitaine mineur et cela constitue une faute amendable selon l'Article 10.2. Cas n° 5 Annexe 13 du R.S.G. du 92.

Trop de clubs l'oublient encore.

II. Courrier des clubs

Sur les rencontres, en l'absence de feuille de match :

A.C. BOULOGNE BILLANCOURT / FC SAINT CLOUD (53499591) U14 D1

U.S.M. MALAKOFF / A.S. MEUDON (55465204) en U14 D5 Consolante D

Vous devez envoyer :

Photo de la composition des équipes

Composition détaillée des équipes

Résultat de la rencontre

Faire demande aux deux clubs et à l'arbitre si officiel du district

(Application du R.S. G . Article 13.1.4 et 44.2)

III. Amende pour signature feuille de match par joueur mineur (absence de **DR lors de la signature)**

La feuille de match signée par un mineur en « jeunes ». est amendable Article 10.2. Cas n° 5 Annexe 13 du R.S.G. du 92

F.C. ISSY – Match n°54833135 – U12 Espoirs Poule B

RACING CLUB FRANCE – Match n°54939829 – U11 Fem Poule B

VILLENVEUVE LA GARENNE – Match n°54959296 – U12 Poule A

VILLENVEUVE LA GARENNE – Match n°54959352 – U12 Poule B

PUTEAUX FUTSAL – Match n°55056332 – U13 FUTSAL

ANTONY FOOT EVOLUTION – Match n°54984954 – U11 Poule O

IV. 1^{er} avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer pour le mardi 10/02/2026 avant 12h, au District.

Cas n°3 : Absence de préparation de la rencontre

F.C. SCEAUX– match n°54552986 – Seniors D5 Poule B

GARCHES VAUCRESSON – Match n°55060756 – Seniors Fem. D1

J.S. SURESNES – Match n°555463944 – U16 D5 Poule ACCESSION

USM MALAKOFF – Match n°55465204 – U14 D5 Consolante Poule D

FC BOURG LA REINE – Match n°55465248 – U14 D5 Consolante Poule E

AS ARARAT ISSY – Match n°54957878 – U13 Poule H

FC RUEIL – Match n°54959409– U12 Poule C

FC RUEIL – match n°54959493 – U 12 Poule D
AS FONTENAY – Match n°54833136 – U 12 Espoirs Poule B
PARIS SO COEUR – Match n°54939466 – U13 Fem
US VILLE D'AVRAY – Match n°54939578 – U13 Fem
J.A. BOIS COLOMBES – Match n°55056420 – U15 FUTSAL
PUTEAUX FUTSAL – Match n°55056420 – U15 FUTSAL
CLICHY FUTSAL – Match n°55056329 – U 13 FUTSAL
PARIS SO COEUR – Match n°54939737 – U11 Fem

Cas n°4 : Absence de récupération (où récup. tardive) des données de la rencontre

SEVRES F C 92 – Match n° 54959737 – U 12 Poule H
MONTROUGE F C 92. – match n° 54833133 – U 12 Espoirs Poule B
FC BOURG LA REINE – Match n° 54939467 – U13 Fem

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de Seine.
--